

Treasury Board Secretariat

Office of the President

Whitney Block, Room 4320

99 Wellesley Street West

Toronto ON M7A 1W3

Tel.: 416 327-2333

Secrétariat du Conseil du Trésor

Bureau de la présidente

Édifice Whitney, bureau 4320

99, rue Wellesley Ouest

Toronto ON M7A 1W3

Tél. : 416 327-2333



Le 26 septembre 2024

Madame Geri Markvoort

Présidente

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

2200 – 200, rue King Ouest

Toronto (Ontario) M5H 3X6

Par courriel : Geri.Markvoort@opb.ca

Madame,

Comme la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (la « Commission ») commence à planifier ses activités pour 2025, j'ai le plaisir de vous écrire en votre qualité de présidente de la Commission. Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, je vous présente ci-dessous mes attentes à l'égard de la Commission pour l'année 2025. Les organismes de l'Ontario régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels à la prestation de services de haute qualité à la population ontarienne. Vos efforts et ceux des autres membres du conseil d'administration en vue d'établir les objectifs et l'orientation stratégique de la Commission garantissent que cette dernière administre le Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime de retraite ») et gère la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « Caisse de retraite ») dans le respect des dispositions de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi sur les régimes de retraite*.

Pour 2025, je m'attends à ce que la Commission continue de remplir son mandat, qui consiste à administrer le Régime de retraite des fonctionnaires et à gérer la Caisse de retraite des fonctionnaires.

La Commission devrait se livrer à une surveillance efficace des risques financiers liés à la Caisse de retraite des fonctionnaires pour s'assurer d'atteindre ses objectifs opérationnels. À cette fin, elle devra poursuivre la surveillance de la Société ontarienne de gestion des placements en ce qui concerne son rôle de gestion des actifs dont la Commission est responsable.

La Commission devrait également maintenir un système efficace de contrôles internes et de conformité aux obligations pertinentes afin de promouvoir la transparence et la responsabilisation. À cet égard, elle devra notamment exercer une

surveillance efficace de la gestion et des contrôles pour ses dépenses dans un souci d'efficacité et de durabilité.

Enfin, la Commission devrait continuer de promouvoir la durabilité et l'abordabilité des régimes de retraite du secteur public, notamment en collaborant avec des partenaires afin de réduire au minimum les frais d'administration pour les titulaires de pensions du secteur public, en améliorant les gains d'efficacité tout en soutenant les initiatives demandées par le gouvernement et en échangeant avec le gouvernement à titre de promoteur unique du Régime de retraite des fonctionnaires en ce qui concerne les stratégies de financement à long terme.

Il y a sept priorités pangouvernementales qui s'appliquent à tous les organismes. Elles sont énoncées à l'annexe A de la présente. Il est attendu de la Commission qu'elle respecte les priorités la concernent.

Je vous remercie, vous et les autres membres du conseil, de votre collaboration soutenue et de vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Matt Siple, sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public, Secrétariat du Conseil du Trésor, au 416 301-6884 ou à matt.siple@ontario.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma haute considération.

La présidente du Conseil du Trésor,

Caroline Mulroney

c : Carlene Alexander
Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor
Secrétaire du Conseil du Trésor et secrétaire du Conseil de gestion du gouvernement

Matt Siple
Sous-ministre associé
Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public,
Secrétariat du Conseil du Trésor

Sarah O'Callaghan
Sous-ministre adjointe
Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic

Kailey Vokes
Chef de cabinet, Bureau de la présidente du Conseil du Trésor, Secrétariat du Conseil du Trésor

Alexandra Hubbert
Chef de cabinet adjointe, Bureau de la présidente du Conseil du Trésor,
Secrétariat du Conseil du Trésor

Darwin Bozek
Président-directeur général
Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Marc Rondeau
Vice-président directeur et directeur général des régimes de retraite
Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Annexe – Priorités gouvernementales pour 2024-2025 :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans les limites des allocations financières de votre organisme.
- Déterminer et rechercher les possibilités pour gérer des revenus, obtenir des gains d'efficacité et réaliser des économies grâce à des pratiques innovantes et/ou à des programmes plus durables.
- Se conformer aux directives applicables concernant les pratiques comptables et la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti des contrats d'achats massifs d'Approvisionnement Ontario, et collaborer avec cet organisme pour les initiatives d'approvisionnement stratégique.
- [Se conformer aux mesures provisoires relatives aux biens immobiliers.](#)
- Tirer parti des résultats de référence pour les stratégies et les directives concernant la rémunération et les atteindre.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans la production des rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux constatations d'audit, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées qui sont nécessaires pour aider le conseil d'administration à jouer son rôle dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir à la ministre des grilles annuelles de compétences pour s'assurer que les personnes nommées aux conseils sont qualifiées.
- Revoir et actualiser annuellement les indicateurs de rendement clés de l'organisme pour en assurer l'efficacité, l'efficacité et la viabilité.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques de l'organisme, y compris ceux qui touchent à la cybersécurité et aux situations d'urgence futures.

4. Gestion des effectifs

- Optimiser la capacité organisationnelle pour assurer la meilleure prestation possible des services au public, y compris le redéploiement des ressources dans les zones prioritaires, le cas échéant.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en cernant les possibilités de relocaliser des organismes nouveaux ou existants dans des collectivités ontariennes où les coûts sont moins élevés (conformément à l'article 5.4 de la Directive sur les biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement), s'il y a lieu.
- Harmoniser les stratégies en matière de ressources humaines et d'adaptation avec les directives et la politique de la fonction publique de l'Ontario.
- Respecter les mandats du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement en matière de main-d'œuvre et de négociation.
- Gérer de manière prudente et efficace les fonds de fonctionnement et la taille de l'effectif.

5. Diversité et inclusion

- Élaborer et encourager des initiatives de diversité et d'inclusion en promouvant la création d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de consultation à propos de l'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues dans le but d'éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

6. Collecte, diffusion et utilisation de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, la diffusion d'information et la production de rapports pour favoriser la production de rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
- Accroître le partage de données avec Approvisionnement Ontario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des approvisionnements, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs afin de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle numériques

- Explorer et mettre en œuvre le passage au numérique pour la prestation de services en ligne afin d'assurer le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser divers approches ou outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.